



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 04-231220

Première répartition des subventions aux associations et établissements publics pour l'exercice 2021

**NOTA.** /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **16 décembre 2020** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **24**

**Absents : 2**

**Procurations : 3**

**Total des votes : 22**

**Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



## DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

### COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU VINGT TROIS DECEMBRE  
DEUX MILLE VINGT**

L'an deux mille vingt le **vingt TROIS DECEMBRE** à **DIX SEPT HEURES** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS :** Johnny PAYET Maire - Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe - FAUSTIN Jean-Yves 2<sup>ème</sup> adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe - Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint - Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe - Jean Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint - Marie Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe - François FRUTEAU DE LACLOS 8<sup>ème</sup> adjoint - Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Micheline CLAIN conseillère municipale - Erick BOYER conseiller municipal - HOARAU Sabrina conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal - Sandra GRONDIN conseillère - Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale - Elisabeth BAGNY conseillère municipale - Victorien JUSTINE conseiller municipal - Sophie ARZAL conseillère municipale - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves VACHER conseiller municipal

**ABSENT(S) :** Frédéric AZOR conseiller municipal - Luçay CHEVALIER conseiller municipal

**PROCURATION(S) :** Mickaël PAYET à THIBURCE Marie Héliette - Yannick BOYER à ARZAL Sophie - Mélissa MOGALIA à LEGER Sylvie

## Affaire 04-231220

### Première répartition des subventions aux associations et établissements publics pour l'exercice 2021

Dans l'attente des derniers arbitrages sur les attributions des montants définitifs des subventions, il convient dès maintenant, de répartir une première enveloppe afin que les associations et établissements publics puissent fonctionner de façon normale au cours du premier trimestre.

Ces attributions s'avèrent nécessaires dans le cadre de la poursuite de l'action des associations et établissements publics de la commune.

Le Maire propose donc d'attribuer **à titre d'avance** sur les montants définitifs, les subventions telles qu'elles sont détaillées dans le tableau ci-après.

Article	Dépenses	Montant avance 2021
65736	<b>Subventions de fonctionnement versées aux établissements publics :</b>	
	Caisse des Ecoles de La Plaine des Palmistes	20 000 €
	C.C.A.S de la Plaine des Palmistes	450 000 €
6574	<b>Subventions de fonctionnement versées aux associations :</b>	
	Club Athlétisme Plaine des Palmistes (CAPP)	15 000 €
	Domaine des Tourelles	12 000 €
	Sporting Club Palmiplainois	8 200 €
	Plaisir Rando 2P	13 000 €
	En Plaine Musique	18 000 €
	Office Municipal du Sport et des loisirs (OMSL)	60 000 €
	Association Pieds Poings Espoir combats Réunionnais (2PECR)	1 500 €
	GIEE Nout Goyavier	5 000 €
	Mission Locale Est (MLE)	2 142 €

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ des membres présents et représentés (Johnny PAYET, Mesdames IGOUFE Sabine, ALBUFFY Sonia et LEGER Sylvie, étant intéressés, ne prennent pas part au vote),

APPROUVE les avances de subventions à verser aux établissements publics et aux associations

APPROUVE l'imputation de ces dépenses au chapitre 65

AUTORISE le maire, ou en son absence, l'élu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,  
Le Maire,



Asses 24/12/2020 en préfecture  
974245740066-20201223-DCM04-231220-DE  
Date de télétransmission : 29/12/2020  
Date de réception préfecture : 29/12/2020